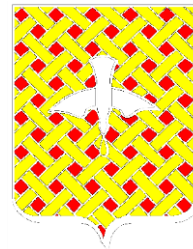


COMMUNE DE XOUAXANGE



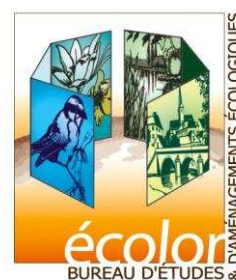
PLAN LOCAL D'URBANISME



F – NOTICE TECHNIQUE
sur l'alimentation en eau potable,
l'assainissement et les traitements des déchets

Approbation de la Révision par D.C.M. du 3 mai 2017

Le Maire
M. Maurice PELLETREAU



NOTICE TECHNIQUE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET SUR LA COLLECTE DES DECHETS

La présente notice, rédigée en application de l'article R123-14-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle des schémas des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existant ou en cours de réalisation.

A. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau actuel de distribution

Xouaxange adhère au Syndicat des Eaux de Lorquin. Ce syndicat produit et distribue donc en Régie l'eau potable à environ 3587 abonnés dont Xouaxange (137).

ORIGINE

L'alimentation en eau potable de ce syndicat est assurée par les forages de Niderviller, de Turquestein et la source de Neufontaine.

AQUIFERE D'ORIGINE

Roche gréseuse du massif vosgien.

TRANSPORT

L'eau captée par les forages de Niderhoff est traitée et mitigée à l'eau en provenance de la source de Neufontaine au sein d'une bache de mélange puis stockée dans une bache d'eau traitée avant d'être envoyée via un groupe de 2 pompes vers le réservoir de Fraquelfing d'une capacité de 2000 m³. L'eau captée par les sources de Turquestein est également traitée puis envoyée de manière gravitaire dans ce même réservoir. Les eaux sont ensuite envoyées vers 5 réservoirs secondaires, de manière gravitaire : Bébing, Gondrexange, Foulcrey, Hartzviller et Nitting.

L'eau est alors mise en distribution par le biais d'un réseau essentiellement en antenne. Les deux secteurs de distribution Lorquin et Landange sont interconnectés entre les communes de Hertzling et Héming. La vanne d'interconnexion est habituellement fermée. Les autres secteurs sont indépendants.

Production :

L'ensemble de ces ressources permet de délivrer un volume maximal de 7470 m³/j sur le SIE de Lorquin-Gondrexange. Les volumes produits depuis les sources sont disponibles par mois. En 2013, le volume maximal produit par les sources est de 71823 m³/mois et le volume moyen est de 63871.8 m³/mois.

Il n'existe aucun périmètre de protection de captage d'eau potable sur la commune de Xouaxange.

- Qualité de l'eau

L'eau captée est de bonne qualité physico-chimique d'après le rapport de l'ARS en 2014. L'eau subit un traitement de l'agressivité et une désinfection par chloration automatique.

• **Physicochimie**

Nitrates : éléments provenant principalement des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels. La limite de qualité est fixée à 50 milligrammes par litre (mg/L). La concentration moyenne annuelle a été de 3,76 mg/L avec un résultat maximum à 4,2 mg/L.

Pesticides : éléments provenant principalement de l'infiltration d'herbicide et de fongicides. La limite de qualité est fixée à 0,1 microgramme par litre (µg/L) et par substance. Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.

Dureté : correspond à la teneur en calcium et magnésium. La valeur moyenne annuelle du TH a été de 9,4 F.

Agressivité : l'eau distribuée est agressive.

Florures : oligo-éléments d'origine naturelle. La concentration moyenne annuelle en fluor a été de 0,06 mg/L.

- **Informations sur le réseau communal**

En 2013, une étude sur la connaissance du système d'Alimentation en eau potable du Syndicat des Eaux a permis, entre autres, de dresser un échéancier de renouvellement des canalisations sur la commune de Xouaxange. Au vu des résultats, la majeure partie des canalisations est à renouveler après 2055 (72,5%).

Le volume facturé par la commune de Xouaxange, en 2015, est de 12865 m3/an (aucun grand consommateur). Par conséquent, ce volume correspond à une consommation domestique.

Sur ces mesures, la consommation moyenne journalière s'élève à 35 m3/j pour une population de 360 habitants en 2015.

La consommation spécifique par habitant est donc de 97 litres/jour pour les particuliers.

- **Défense incendie**

La défense incendie de Xouaxange est assurée par 12 poteaux incendie.
La défense couvre la totalité de l'agglomération.

Les perspectives

Le Plan Local d'Urbanisme définit quatre secteurs d'urbanisation future d'une superficie totale de 1,1 hectare.

Le reste de l'urbanisation se fera à l'intérieur du bâti existant.

- **Evolution des besoins**

- Evolution de la population

Le PLU prévoit une augmentation de la population d'environ 70 habitants, ce qui amènerait une population à Xouaxange d'environ 430 habitants d'ici 10 ans.

- Besoins moyens

La consommation spécifique moyenne actuelle s'élève à 97 litres par habitant et par jour, ce qui correspondra à une consommation moyenne de 6,8 m³ par jour pour 70 habitants futurs.

Ce volume est actuellement disponible.

- **Développement du réseau**

- Zones urbaines UA, UB

Les parcelles construites ou dents creuses dans ces zones équipées ne nécessiteront pas d'extensions supplémentaires du réseau.

- Zone à urbaniser IAU

Le réseau actuel de la commune permet la desserte de la zone.

Une canalisation en fonte de DN 100 passe rue de la Poix et arrive au droit de la parcelle communale n°317.

L'alimentation de la zone IAU se fera à partir de la canalisation existante. Une extension sera nécessaire en fonction de l'organisation du bâti.

- **Défense incendie**

La commune assurera la défense incendie du secteur d'urbanisation future par le poteau incendie n°5, situé rue de la Poix.

B. NOTICE RELATIVE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La présente note technique descriptive décrit d'une façon synthétique, les caractéristiques du réseau au stade actuel de l'urbanisation d'une part, et dans la perspective d'un développement des zones d'extension prévues au PLU, d'autre part.

Le réseau actuel de collecte

Le zonage d'assainissement a été approuvé en 2008. Seules quelques maisons situées à l'extrémité de la rue Haute restent en assainissement autonome.

La commune dispose :

- Pour le lotissement au nord de la voie ferrée, d'un ouvrage collectif de traitement des eaux usées, le réseau est de type séparatif.
- Pour le reste du bourg : d'une station d'épuration récente de type filtre plantés de roseaux, le réseau raccordé à cette nouvelle step est de type unitaire.

Ce système d'assainissement collectif de lits plantés de roseaux a été dimensionné pour 440 habitants (soit 396 EH), a été mis en service en mai 2015.

Le réseau est construit en béton et en PVC pour les parties les plus récentes, les diamètres des canalisations varient entre 200 et 600 mm. Aucun ouvrage particulier de type déversoir d'orage n'est présent sur le réseau.

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration et de la mise aux normes des réseaux, le réseau a été renforcé par des postes de refoulement et des conduites spécifiques pour s'affranchir des contraintes topographiques notamment lors des franchissements d'obstacles (rivière, voie ferrée).

Le réseau futur

Desserte de la zone IAU

Cette zone est située en zone d'assainissement collectif. Elle sera en assainissement séparatif.

En cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées, qui devront être réalisées en cohérence avec le mode d'assainissement existant. Conformément au projet de PLU, toute construction située dans cette zone est desservie actuellement par un réseau d'assainissement ou à venir doit être raccordée à celui-ci par branchement direct.

Desserte des zones A (agricoles)

La zone A, zone non constructible est en assainissement autonome. En cas de nouveau projet de construction, un dispositif d'assainissement non collectif sera nécessaire.

C. NOTICE RELATIVE AU TRAITEMENT DES DECHETS

Le territoire

La commune de Xouaxange fait partie de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle sud. La collecte et le traitement des déchets est de la compétence du Syndicat mixte du pays de Sarrebourg.

Moyens mis en œuvre

La communauté de communes met à disposition des usagers un bac gris à couvercle bordeaux équipé d'une puce d'identification pour recevoir exclusivement les ordures ménagères.

La collecte des produits recyclables s'effectue à l'aide de bacs non pucés, identifiés par un autocollant indiquant les consignes de tri, et un autre précisant l'adresse de l'utilisateur.

Les bacs mis à disposition restent la propriété de la communauté de communes. Ils sont toutefois sous la surveillance et responsabilité de l'utilisateur pour la durée de la mise à disposition.

Dans le cadre de l'organisation de la collecte, **les consignes d'utilisation** sont les suivantes :

- o **Pour les bacs gris à couvercle bordeaux**, sont à y déposer uniquement les ordures ménagères.
- o **Les bacs de tri**, identifiés par un autocollant indiquant les consignes de tri, sont à utiliser **pour la collecte des produits recyclables**.

Les bacs sont sous la surveillance et responsabilité des usagers.

L'entretien (nettoyage et désinfection) des bacs doit être effectué par l'utilisateur. L'état de propreté est à respecter tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bacs.

Fréquence des enlèvements

La fréquence de passage des bennes de collecte est la suivante :

- o une fois par semaine pour les Ordures Ménagères,
- o une fois par quinzaine pour les produits recyclables

Lieu d'acheminement et type de traitement

Les déchets ménagers sont enfouis au centre d'enfouissement de Hesse.

Déchèterie / Point d'apport volontaire

La déchèterie intercommunale la plus proche de Xouaxange est celle de Nitting Elle est ouverte 6 jours par semaine.

Xouaxange est équipé de borne de collecte de verre